SOLIDARITE RESF 47

le 9 septembre 2015

Maison citoyenne 46, rue de la Convention 47300 VILLENEUVE /LOT

Madame, Monsieur,

Vous avez vu dans les médias les drames liés aux migrations en direction de l'Europe de populations qui ne peuvent plus survivre dans leur pays, à cause des guerres, des conditions climatiques ou encore en raison de la misère.

Vous connaissez sans doute vous-mêmes des familles de migrants, aujourd'hui bien intégrées dans notre tissu social et qui participent à l'activité économique de notre pays. Et peut-être, des familles migrantes nouvellement arrivées, dans le besoin et sans abri.

SOLIDARITE RESF 47 a été créée pour « proposer aide, assistance, accompagnement et solidarité active à toute personne migrante en difficulté, sans distinction d'âge, de sexe, de religion, d'origine ou de nationalité ».

Notre action consiste à recueillir et gérer des dons et des subventions en vue de :

- fournir une aide matérielle d'urgence,
- informer les étrangers sur leurs droits,
- les accompagner dans leurs démarches administratives et juridiques, tant par les conseils que l'aide financière.
- lutter contre les abus d'exploiteurs en tous genres (marchands de sommeil, travail clandestin, agressions etc)

SOLIDARITE RESF 47 est une association créée en juin 2015 et soutenue par toutes les composantes du Réseau d'Education Sans Frontière : la Cimade47, LDH47, MRAP47, FCPE47, CCFD47, FSU47, CGT47 et Solidaires.

Quelques exemples de nos actions et de leur coût :

- accueil des migrants en difficulté par des bénévoles lors des permanences de la Cimade et de RESF;
- > constitution de leurs dossiers par des bénévoles ;
- > acquittement des taxes pour la délivrance des titres de séjour (environ 260€ par personne);
- > paiement des cantines scolaires et des centres de loisirs pour les enfants ;
- > aide au logement, participation à certains loyers.

Il faut savoir que les migrants n'ont pas le droit de travailler tant qu'un titre de séjour ne leur a pas été délivré.

Afin que notre association puisse continuer à assurer à ces familles migrantes des conditions de survie respectueuses de la dignité humaine, nous faisons appel à vous pour nous apporter votre soutien par l'intermédiaire d'un don dont 66% est déductible des impôts.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre appel à don.

Si vous êtes imposable, **66%** de votre don à SOLIDARITE RESF47 est déductible de vos impôts à concurrence de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, par exemple si vous souhaitez donner 10 €, donnez 30 € car l'Etat vous rembourse 20 €. Nous vous enverrons un reçu fiscal justificatif à joindre à votre déclaration de revenus 2015 que vous remplirez en 2016.